SYNTHESE DROIT 8 LA LIBERTE DU COMMERCE ET LA CONCURRENCE LOYALE

Liberté : pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui

1 Les trois composantes de la liberté du commerce

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Liberté du commerce et de l’industrie (décrets d’Allarde 1791 et déclaration des droits de l’homme) | | | |
|  | Liberté d’entreprendre : | Liberté d’exploiter | Liberté de la concurrence |
| exercer librement l’activité de son choix | Liberté de gérer ses affaires comme il l’entend (choisir sa stratégie, ses clients, ses fournisseurs…) | Liberté d’utiliser les meilleurs moyens pour attirer les clients |

2 Les limites de la liberté du commerce et de la concurrence :

* Au nom de l’intérêt général
* Pour favoriser une saine concurrence
* Pour protéger les partenaires de l’entreprise

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Limitations à l’accès de certaines professions ou activité | Règles de non atteinte à l’ordre public et aux bonnes mœurs | Le droit condamne les comportements anticoncurrentiels et déloyaux |

3. La loyauté de la concurrence

Comportements contraires aux usages, lois et règlements

* Imitation/confusion (confusion avec une entreprise concurrente)
* Dénigrement (discréditer les produits d’un concurrent)
* Parasitisme (profiter du nom, des investissements d’un concurrent)
* Désorganisation du concurrent (agissement pour désorganiser son conrurrent)

Concurrence déloyale

Sanction : : versements de dommages et intérêts, publication de la condamnation, arrêt du trouble

Conditions :

* Une faute
* Un préjudice
* - un lien de causalité entre les 2

Action en concurrence deloyale

4. Cas particulier de la marque commerciale

Contrefaçon : atteinte au droit de propriété d’une personne par la copie de sa marque ou de ses produits

Protection par une action en contrefaçon qui engage la responsabilité civile et pénale